

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2023

- Modification des statuts de la CCALF
- Référent déontologue des élus
- Conventions avec le centre de gestion
- Forfait ménage SMA
- Création d'un abri bus sur la place de Mayres
- Refacturation des frais d'école
- Voyage scolaire école primaire 2024 classe de mer
- Questions diverses

PRESENTS : BONNET Stéphane, BACHELERIE Martine, BARD Angéline, LEROY Marie, MAGAUD Florian, VIALARD Florian, BINNE Irène, PAULAT Lucie

ABSENT REPRESENTE : GAMOND David

ABSENTS EXCUSES : CLEMENCE Xavier, GRANGIER Laurent

Séance ouverte à 20 h 00

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts de la Communauté de Communes ALF présent en date du 28 septembre 2023 (suppression du centre de vacances de Prabouré ainsi que de l'hébergement du CORAL à Ambert, les relais d'assistantes maternelles (RAM) sont remplacées par les relais petite enfance (RPE).

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

M. Gérard PAYET, proposé par AMF 63 est désigné comme référent déontologue des élus.

CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION

Deux conventions ont été prises avec le centre de gestion :

- Adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy de Dôme
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale

FORFAIT MENAGE SMA

Il a été demandé lors d'une location un forfait ménage pour ne pas faire le ménage lors d'une location.

Le Conseil Municipal refuse de mettre en place ce type de forfait car trop difficile à gérer.

CREATION D'UN ABRI BUS SUR LA PLACE DE MAYRES

Une demande de subvention a été faite à la région pour la création d'un abribus sur la place de Mayres au Bourg. Le coût s'élève à 2 400 € HT avec une aide financière de La Région finance à hauteur de 80% du coût de la création de la dalle et 100% du coût de l'abribus.

FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PRIMAIRE D'ARLANC :

Lors de l'année scolaire 2022-2023, 16 élèves de notre commune ont fréquenté l'école publique d'Arlanc. Cet établissement demande à la commune, une participation financière de 861.77 € par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser les frais de dépenses scolaires pour l'année 2022-2023, soit un total de 13 788.39 €.

PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE D'ARLANC :

Plusieurs élèves de l'école Publique d'Arlanc vont partir en voyage scolaire en classe de mer, en avril 2024. L'établissement a sollicité la Commune de résidence des élèves pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal a décidé de verser la somme de 100 € par enfant scolarisé (soit 9 élèves).

QUESTIONS DIVERSES :

- Trottoirs : une demande va être faite pour une pose de trottoir à la sortie de Mayres en direction de Notre Dame de la Roche afin de sécuriser les trajets des enfants qui prennent le bus scolaire sur la place du bourg. Lors de la réalisation des travaux, les réseaux d'assainissement, d'eau et d'électricité seront également enfouis pour viabiliser les terrains situés au-dessus de la RD.
- Repas des aînés : les cérémonies du 11 Novembre auront lieu le dimanche 12 Novembre 2023 à 11h30 et seront suivies du repas des aînés.
- Défibrillateur : le Conseil Municipal a opté pour le changement du défibrillateur cardiaque moins onéreux que le remplacement des électrodes et de la batterie de l'ancien. La Commune pourra ainsi bénéficier d'une aide financière de 750 € du Département et d'une formation d'utilisation par la société du matériel.
- Travaux bureaux Mairie : l'employée communale va réaliser les travaux de peinture dans le bureau de la Mairie.
- Travaux des logements communaux : les travaux dans les logements devraient commencer mi-novembre 2023.
- Récupérateur d'eau : un récupérateur d'eau va être installé à proximité de la Mairie pour économiser l'eau du réseau lors des arrosages des plantations communales.
- Lotissement sous la SMA : des demandes sont en cours pour connaître la faisabilité et les coûts de la création d'un lotissement sous la SMA.
- Demande de raccordement EDF : Mme Lair Lachapelle avait fait la demande pour raccorder son chalet à Rouayres. La demande a été refusée puisque la construction est non réglementaire.
- Demande de goudronnage du chemin de Cubelles : une demande a été faite pour goudronner le chemin qui part de Cubelles en direction de Gardailat. Le Conseil Municipal préfère opter pour une remise en état de celui-ci.

- Nuisances sonores à Cubelles : la Mairie avait adressé un courrier aux habitants de Cubelles pour rappeler la législation face aux nuisances sonores dues à l'utilisation de matériel bruyant dans le village de Cubelles. Des habitants nous ont fait part de leurs observations.
- Demande de piste : une demande de piste forestière a été faite pour la création d'une piste forestière « aux Taillades » (vers Cubelles). La commission « forêts » va étudier cette requête.
- Adressage : la commission va valider les adresses définitivement. Les habitants pourront ainsi procéder à leur changement d'adresse.
- Socle poubelles : il est nécessaire d'agrandir le socle du point déchet au village du Montel car la dalle est trop petite pour permettre une bonne utilisation des containers.
- Travaux à prévoir : les fossés des villages du Besset et du Montel nécessitent un curage.
- Rétroprojecteur : la Commune réfléchit à l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la salle du conseil.

La séance est levée à 22h00

Le Maire
Stéphane BONNET

La secrétaire de séance
Marie LEROY